



SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT – DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION MONDIALE

Ces directives complètes sont destinées aux membres du Rotary qui souhaitent faire une demande de subvention mondiale auprès de la Fondation Rotary pour financer des actions dans la santé de la mère et de l'enfant. Les liens ci-dessous vous permettent d'atteindre directement la section qui vous intéresse. Toutefois, nous vous encourageons à lire ce document dans son intégralité pour bien comprendre ces lignes directrices avant de demander une subvention.

[QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FONDATION ROTARY CONCERNANT LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?](#)

[COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION DES BESOINS EN SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?](#)

[COMMENT ASSURER LA PÉRENNITÉ DE MON ACTION POUR LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?](#)

[QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS PEUVENT RECEVOIR UNE SUBVENTION MONDIALE ?](#)

- [Actions portant sur la vaccination](#)
- [Cliniques et véhicules sanitaires mobiles](#)
- [Assistance aux services d'urgence](#)
- [Actions portant sur du matériel médical](#)
- [Actions portant sur la nutrition](#)
- [Appareils médicaux et interventions chirurgicales vitales](#)
- [Campagnes sanitaires et de dépistage](#)

[QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS NE PEUVENT PAS RECEVOIR DE SUBVENTION MONDIALE ?](#)

[COMMENT ENCADRER ET ÉVALUER UNE ACTION POUR LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?](#)

[COMMENT APPORTER MON SOUTIEN À UN BOURSIER DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?](#)

[OÙ TROUVER D'AVANTAGE D'INFORMATIONS ?](#)

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FONDATION ROTARY CONCERNANT LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?

Le Rotary soutient la formation et les activités visant à améliorer la santé de la mère et à réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Nos actions améliorent l'accès aux soins, étendent les services médicaux, fournissent des équipements médicaux et forment les prestataires de soins de santé.

Nous pouvons agir dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant :

- Réduire le taux de mortalité des nouveaux nés
- Réduire les taux de mortalité et de morbidité des enfants de moins de cinq ans
- Réduire les taux de mortalité et de morbidité maternelle
- Améliorer l'accès aux services médicaux et à un personnel soignant qualifié pour les mères et leurs enfants
- Financer des bourses d'études pour des professionnels dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant

COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION DES BESOINS EN SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?

Les évaluations sont efficaces pour identifier précisément les besoins et le rôle que peuvent jouer les membres du Rotary afin d'optimiser l'impact de leur action. Une évaluation mettra au jour les forces et les faiblesses d'une communauté et vous aidera à travailler sur des solutions avec la population locale. Les parrains (souvent en conjonction avec une organisation partenaire) doivent conduire une évaluation des besoins avant de déposer une demande de subvention. Si cette évaluation a déjà eu lieu, utilisez les résultats pour définir votre action. **La Fondation n'étudiera pas les demandes de subvention d'actions pour lesquelles aucune évaluation n'a été menée.**

Utilisez l'évaluation des besoins pour :

- recueillir des points de vue divers issus d'un large spectre d'habitants, y compris de femmes, de jeunes et de professionnels ;
- aider les habitants à exprimer ce qu'ils considèrent comme étant le besoin le plus pressant ;
- demander aux bénévoles locaux comment ils peuvent s'impliquer dans l'action ;
- travailler avec la population locale pour déterminer les objectifs à long terme de l'action ainsi que les résultats escomptés ;
- recueillir des données de référence avant de débiter l'action afin de pouvoir mesurer ses résultats.

Les résultats de l'évaluation, qui seront intégrés dans votre plan de mise en œuvre, doivent expliquer les points suivants :

- Comment l'action répondra aux besoins identifiés par la collectivité

- Les objectifs ou les résultats à long terme et la façon dont ils seront atteints (par exemple, par la formation et des campagnes de sensibilisation du public)
- Comment les ressources locales seront utilisées pour mettre en œuvre les activités
- Comment la collectivité assurera la pérennité de l'action après la fin des interventions du Rotary

Lorsque vous réalisez une évaluation des besoins en Santé de la mère et de l'enfant, il est important de penser à :

- inviter des responsables nationaux de la santé, des administrateurs d'établissements de soins, des médecins, des infirmières, des agents de santé locaux, des sages-femmes, d'autres accoucheuses qualifiées, la population locale et les élus locaux à participer à la discussion. Inclure un échantillon représentatif des intervenants concernés des secteurs public et privé ;
- inviter des femmes d'âges variés qui ont des antécédents divers en matière d'éducation, socio-économique et de santé. Les personnes qui bénéficient des actions de santé de la mère et de l'enfant peuvent être les suivantes :
 - Femmes en âge de procréer
 - Adolescentes et adolescents
 - Femmes et jeunes filles enceintes, qui accouchent ou qui ont accouché
 - Enfants de moins de cinq ans, y compris les nouveau-nés et les nourrissons
 - Femmes et enfants exposés à des maladies transmissibles et non transmissibles
- étudier l'infrastructure des soins de santé maternelle et infantile, y compris les cliniques de soins primaires et les dispensaire communautaires, les centres de santé et les hôpitaux de district et régionaux, les systèmes mobiles de proximité et les hôpitaux tertiaires qui offrent des soins spécialisés ;
- avoir des discussions approfondies avec les agents de santé locaux, les sages-femmes, les autres accoucheuses qualifiées et les techniciens de santé ;
- étudier la documentation écrite des responsables gouvernementaux de la santé et de l'organisation partenaire afin de vérifier que toutes les activités de l'action respectent les politiques et les normes cliniques acceptées du système national de soins de santé ;
- aider la population locale à déterminer et exprimer ses besoins et objectifs en matière de santé de la mère et de l'enfant ;
- comprendre la situation sanitaire actuelle et les objectifs des autorités sanitaires locales et des habitants, et expliquer comment les membres du Rotary peuvent contribuer à atteindre ces objectifs ;
- se renseigner pour savoir si d'autres autorités ou organismes géographiquement proches apportent une solution à des besoins sanitaires semblables. Travaillent-ils avec la technologie proposée, organisent-ils des interventions semblables ou adoptent-ils de nouvelles approches ? Les parrains de l'action peuvent-ils mettre leur expertise et expérience en pratique ?

- réfléchir à des façons de construire des infrastructures locales de santé de la mère et de l'enfant, de développer les compétences et les connaissances des professionnels et des particuliers, ou de créer un programme conçu pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant ;
- impliquer les autorités sanitaires locales dans votre planification et prendre en compte les directives locales de santé de la mère et de l'enfant chaque fois que possible.

COMMENT ASSURER LA PÉRENNITÉ DE MON ACTION POUR LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?

Au Rotary, la pérennité signifie apporter des solutions à long terme aux problèmes de la collectivité que les habitants pourront continuer à appliquer après le désengagement du Rotary. Ces solutions doivent être pertinentes pour la collectivité et prendre en considération les facteurs environnementaux et culturels. Accordez une attention particulière aux points suivants pour assurer la pérennité de votre action. **La Fondation n'étudiera pas les demandes de subvention d'actions dont la pérennité n'a pas été clairement planifiée.**

Équipements et technologie

Impliquez les habitants dans le choix des technologies ou des équipements, et formez-les pour qu'ils soient capables de les utiliser, de les entretenir et de les réparer eux-mêmes. Impliquez toutes les parties prenantes — pas seulement les élites locales, mais les véritables utilisateurs ou bénéficiaires — dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'action, y compris la sélection, la formation et l'entretien. Chaque fois que possible, achetez le matériel et les technologies sur place. Veillez à ce que les pièces de rechange soient facilement accessibles.

La demande de subvention doit :

- décrire le matériel qui sera acheté ou donné et vos plans de formation des bénéficiaires sur son fonctionnement et son entretien ;
- expliquer pourquoi certains équipements ne peuvent pas être achetés localement, et inclure des plans de formation, d'exploitation et d'entretien pour les bénéficiaires, qui détaillent notamment comment les pièces détachées seront obtenues ;
- décrire l'environnement physique où le matériel ou les technologies seront stockés, avec les noms des propriétaires et la mise en place de protocoles de sécurité ;
- expliquer l'importance du matériel ou de la technologie pour la réalisation des objectifs de l'action ;
- décrire le plan de financement à long terme pour actualiser les logiciels que vous devez acheter ;
- expliquer la façon dont les technologies ou le matériel permettront d'améliorer directement la santé ; une formation sur l'utilisation et l'entretien du matériel ne suffit pas pour obtenir une subvention mondiale.

Plan financier

Assurez-vous que votre action bénéficiera de financements durables provenant d'organismes locaux, de la population ou des autorités pour inscrire l'action dans la collectivité locale et favoriser sa réussite à long terme. Confirmez que des sources locales de financement sont disponibles pour couvrir les coûts de fonctionnement, d'entretien, de formation, de remplacement du matériel et d'actualisation des logiciels sur le long terme. Indemnisez les participants pour leur travail afin d'éviter l'interruption des services.

La demande de subvention doit :

- décrire les activités de collecte de fonds que la collectivité, les organismes publics, les organisations non gouvernementales ou les entités privées ont prévues pour obtenir des financements futurs (la Fondation Rotary et les clubs n'accordent pas un financement illimité) ;
- documenter la nature du soutien apporté, le cas échéant, par l'agence ou l'autorité compétente (par ex. subventions pour couvrir les coûts ponctuels ou récurrents, actions de plaidoyer, mise en œuvre de politiques, formation, éducation, affectation de personnels ou matériel) ;
- énumérer les partenaires associatifs ou du secteur privé qui soutiendront, ou sont susceptibles de soutenir, l'action et qui continueront dans ce sens après la subvention mondiale ;
- décrire tout plan de financement de services payants, d'assurances ou de fonds de roulement pouvant apporter des revenus durables à l'action ;
- décrire votre projection optimale sur deux à quatre ans quant aux capacités de la communauté à reconstituer des réserves après épuisement des fonds de la subvention ;
- inclure des détails sur la façon dont la collectivité lèvera des fonds supplémentaires, si nécessaire. Dans le cas de nombreuses subventions mondiales pour la santé de la mère et de l'enfant, les membres du Rotary travaillent avec des établissements privés ou publics disposant de budgets très limités. L'action ne doit pas peser sur le budget de l'hôpital ou du centre de soins, sauf si les responsables de ces établissements ont accepté ces coûts supplémentaires dès le départ.

Formation et éducation

La formation doit tirer parti des ressources, des compétences et des expertises locales, ainsi que des personnes concernées pour apporter un changement pérenne à la situation locale de la santé de la mère et de l'enfant. Elle ne doit pas prendre la forme d'un cours unique ou d'une intervention ponctuelle. Elle est l'occasion de former, de fournir des informations et d'apporter une assistance pour renforcer les capacités des bénéficiaires à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'action, ainsi que celles des prestataires de service et des techniciens.

La formation doit être dispensée dans la langue locale et traiter de sujets que l'évaluation des besoins a permis de déterminer. Il est important de bien comprendre comment la formation influera sur la santé de la mère et de l'enfant. Collaborez avec les collectivités locales, les organismes privés et publics et d'autres organismes pour apporter l'expertise nécessaire.

La demande de subvention doit :

- décrire les plans de formation, le cas échéant, destinés aux prestataires de service et aux techniciens de l'action. Indiquez si la formation est budgétée dans l'action ou si elle bénéficie de fonds extérieurs ;
- décrire les plans de formation, le cas échéant, pour les bénéficiaires de l'action. Énumérez tous les équipements et toutes les ressources dont vous avez besoin ou que vous avez obtenues pour dispenser la formation ainsi que vos objectifs pédagogiques. Identifiez les formateurs et la population bénéficiaire de l'action ;
- décrire les campagnes de santé publique, le cas échéant, visant à informer la population locale sur les objectifs et les stratégies de l'action. Stipulez le calendrier et la population visée, et fournissez un résumé du matériel de formation. Confirmez si des fonds ont été affectés à ces activités.

QUELS TYPES D'ACTIONS ET D'ACTIVITÉS PEUVENT RECEVOIR UNE SUBVENTION MONDIALE ?

La Fondation considère que les activités suivantes entrent dans le cadre de la santé de la mère et de l'enfant :

- Réduire les taux de morbidité et de mortalité chez les nouveau-nés, les enfants de moins de cinq ans, les mères et les femmes en âge de procréer
- Améliorer l'accès à de meilleurs soins de santé

Votre action spécifique peut prévoir :

- des soins maternels prénataux, d'accouchement et postnataux ;
- des initiatives de formation ou de « formation des formateurs » pour les agents de santé maternelle et infantile au niveau professionnel et local, y compris les médecins, les infirmières, les sages-femmes et les accoucheuses traditionnelles et qualifiées ;
- du matériel médical pour les établissements de soins, si l'action comprend des activités éducatives pour les femmes concernant les grossesses et les accouchements sains ou les soins néonataux ;
- des programmes de formation et un accès au planning familial et autres services et interventions en matière de santé sexuelle et reproductive ;
- la vaccinations des femmes, des adolescentes et des enfants de moins de cinq ans pour mettre fin aux maladies évitables par la vaccination ;
- des initiatives pour lutter contre la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la rougeole et autres maladies chez les mères et les enfants de moins de cinq ans ;
- des interventions visant à réduire la transmission et l'impact des infections sexuellement transmissibles chez les adolescentes et les femmes ;
- des interventions visant à prévenir et à éliminer la transmission mère-enfant du VIH, de la syphilis, de la maladie de Chagas et de l'hépatite B périnatale ;
- des stratégies ou des formations pour promouvoir l'allaitement maternel et d'autres initiatives

pour lutter contre, réduire et traiter les effets de la malnutrition ;

- des chirurgies vitales ou visant à traiter des pathologies congénitales sous réserve d'une prise en charge par les services de santé locaux et d'un suivi des soins.

Typiquement, dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant, les subventions mondiales financent les actions énoncées ci-après. Pour chacune, les résultats doivent être quantifiables. Prêtez une attention particulière aux critères d'éligibilité et aux informations qui doivent accompagner votre demande.

La Fondation Rotary examine chaque action individuellement. Si votre action ne correspond pas aux types décrits ci-dessous, mais qu'elle est clairement en lien avec les activités indiquées précédemment, contactez votre coordinateur Subventions, un membre du Corps des conseillers techniques ou une des Amicales d'action du Rotary spécialisées en santé de la mère et de l'enfant dès les premières phases de planification de l'action. Ils vous aideront à la concevoir et à demander une subvention.

Actions portant sur la vaccination

La vaccination est un composant essentiel de la santé de la mère et de l'enfant, et les vaccins sont cruciaux pour empêcher et contrôler les épidémies de maladies infectieuses. Cependant, l'accès aux vaccins est insuffisant pour une grande partie de la population dans le monde. Dans certains pays, les progrès qui avaient été réalisés connaissent une stagnation, voire une régression, et sont menacés par une certaine complaisance.

La vaccination par injection est une intervention médicale. Les membres du Rotary ne sont pas autorisés à réaliser des vaccinations s'ils ne disposent pas des qualifications et des diplômes adéquats pour le pays dans lequel ils travaillent. Ils peuvent uniquement exercer les activités sanitaires auxiliaires qui sont généralement réalisées par des bénévoles.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur la couverture vaccinale et sur l'incidence et la prévalence des maladies évitables par la vaccination dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Consultez les autorités sanitaires locales pour obtenir le calendrier de vaccination existant et évaluer les carences de la couverture vaccinale. Ces carences peuvent résulter d'insuffisances de l'infrastructure, des programmes nationaux, des types de vaccins et des quantités disponibles, de la distribution, de la sensibilisation et de l'éducation, ou de la disponibilité de la main d'œuvre. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux, des sages-femmes et autre accoucheuses qualifiées, ainsi que la population locale et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Des documents attestant que le système de santé local assume l'entière responsabilité de tout

problème lié à des soins administrés à des patients mineurs.

- La confirmation que les vaccins seront livrés directement au partenaire chargé de les administrer, car les membres du Rotary ne doivent jamais être en possession directe des vaccins.
- La preuve de l'existence d'une infrastructure vaccinale de qualité, y compris un système assurant la chaîne du froid tels que des réfrigérateurs et un espace de stockage du matériel supplémentaire, au sein de l'hôpital ou de l'organisation partenaire, des centres de santé ou des centres hospitaliers universitaires.
- Une campagne d'information pour accompagner l'action, car la connaissance et la confiance de la population locale sont primordiales afin de permettre la vaccination.
- Un engagement formel attestant le soutien des autorités sanitaires locales avant l'introduction de nouveaux vaccins pour s'assurer qu'ils seront acceptés, et un plan indiquant à qui incombe la responsabilité financière et opérationnelle des programmes continus de vaccination.
- Un plan de formation des professionnels de la santé, des agents de santé locaux et des bénéficiaires de l'action, dans un domaine identifié par l'évaluation des besoins.
- Une comparaison entre les services de vaccination dont les mères et les enfants disposent actuellement et ceux dont ils bénéficieront une fois l'action terminée.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

Cliniques et véhicules sanitaires mobiles

Moins de la moitié de la population mondiale a accès à des services de santé essentiels. Des perturbations importantes, telles que la pandémie de COVID-19, des catastrophes naturelles et des situations de conflits aigus risquent de balayer des décennies de progrès dans la santé de la mère et de l'enfant, en réduisant l'accès des populations à des établissements et des professionnels de santé, ainsi qu'à d'autres services. Les cliniques mobiles et les véhicules médicaux qui fournissent des services de santé peuvent être une réponse à certaines de ces difficultés.

Ces actions ont vocation à étendre les soins pour les mères et les enfants aux régions isolées, pas à fournir des services d'urgence ni à se substituer à un système de transport. Pour être éligibles, les véhicules doivent :

- être équipés de matériel médical intégré destiné à fournir des soins de santé de la mère et de l'enfant dans des centres locaux et itinérants autres que les postes de soins fixes ;
- transporter du personnel médical et du matériel nécessaire pour des soins de santé spécifiques dans des centres locaux et itinérants.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux, des sages-femmes et autres accoucheuses qualifiées, ainsi que la population locale et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Une comparaison entre l'accès actuel aux soins santé des mères et des enfants et celui dont ils bénéficieront une fois l'action terminée. Elle inclura notamment les types de services et leur planification, la répartition géographique des services et le nombre de mères et d'enfants qui bénéficieront directement de l'unité mobile.
- La preuve que suffisamment de personnel à temps plein fournira des services à la collectivité.
- Un plan de formation des professionnels de santé, des agents de santé locaux et des bénéficiaires de l'action. Le domaine doit être déterminé par les problématiques identifiées par l'évaluation des besoins
- La description du traitement ou du système de consultation que les véhicules de santé mobiles dédiées au dépistage fourniront.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

Assistance aux services d'urgence

Distinctes des actions impliquant des véhicules de santé ou des cliniques mobiles, ces actions fournissent des véhicules, du personnel et du matériel pour aider les communautés à assurer des services médicaux d'urgence s'ils sont dédiés au transport des femmes qui sont sur le point d'accoucher ou ont des urgences en matière de santé reproductive. Les ambulances doivent être associées à un établissement de soins

capable de fournir un traitement d'urgence. Elles doivent également être neuves et achetées localement.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux, des sages-femmes et autre accoucheuses qualifiées, ainsi que la population locale et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Les documents fournis par l'établissement de soins approprié concernant la propriété, le fonctionnement, l'entretien, la réparation et les systèmes de sécurité des ambulances.
- Des documents attestant de la disponibilité du personnel à agir en tant qu'agents de soins d'urgence.
- Un plan de formation du personnel d'intervention d'urgence, des ambulanciers, des techniciens médicaux d'urgence ou de tout autre personnel prodiguant des soins.
- Une comparaison entre les services de transport auxquels les mères et les enfants ont accès actuellement avec ceux dont ils bénéficieront une fois l'action terminée. Incluez des informations sur la couverture géographique des services d'urgence et d'autres données de référence pour décrire l'utilisation de ces services pour la santé de la mère et de l'enfant, et la manière dont votre action palliera ces lacunes.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

Actions portant sur du matériel médical

De nombreux hôpitaux des pays en développement ne disposent pas du matériel médical nécessaire pour diagnostiquer les mères et les enfants, assurer leur suivi, leur donner un traitement et assurer leur rééducation. D'après les agents de santé dans les pays en développement, il s'agit de l'une des principales difficultés rencontrées sur le terrain. Les actions d'équipement de santé de la mère et de l'enfant doivent inclure des activités éducatives pour les femmes liées à une grossesse et un accouchement sains ou aux soins néonataux, ou inclure une formation sur tout autre sujet pertinent déterminé par l'évaluation de la collectivité.

Ces actions doivent prendre en compte qui utilisera le matériel médical, quelles compétences sont requises à cet effet et de quelle formation et assistance ces personnes auront besoin. Ces actions doivent également déterminer qui assurera l'entretien du matériel, quelles compétences sont requises à cet effet et de quelle formation et ressources (outils et matériel de test, par exemple) ces personnes auront besoin pour le garder en bon état de fonctionnement. N'oubliez pas que dans tous les cas de dons, il existe des attentes et des différences culturelles entre les parties concernées.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur le besoin d'équipements spécifiques aux mères et aux enfants dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux, des sages-femmes et autres accoucheuses qualifiées, ainsi que la population locale et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Une description de la manière dont l'équipement répondra aux conditions et aux besoins spécifiques de la santé des mères et des enfants.
- Des documents attestant que le matériel est adapté pour le niveau de service actuellement proposé dans les établissements de santé. Expliquez s'il est compatible avec les pratiques cliniques actuelles au sein de l'établissement ou s'il est nécessaire de lui apporter des modifications importantes.
- Une explication indiquant quelles personnes utiliseront et assureront l'entretien du matériel, leurs compétences et la formation que vous prévoyez de leur proposer. Décrivez l'expertise des techniciens locaux, à l'hôpital ou en dehors, pour assurer cet entretien, et indiquez comment l'utilisation au quotidien et l'entretien du matériel seront financées.
- Une description indiquant si le matériel est compatible avec l'alimentation électrique et d'autres exigences des infrastructures (ventilation ou utilisation de l'eau, par exemple). Précisez si des pièces de rechange et des matériaux, tels que des tubes, des adhésifs et des colles, seront disponibles localement et comment se fera leur approvisionnement.
- Une preuve de propriété et des plans d'exploitation et de maintenance, y compris des documents attestant que les fournisseurs ont reçu toute formation nécessaire ou indiquant votre plan de formation. Si la formation n'est pas nécessaire, documentez le fait que des prestataires qualifiés sont en place pour utiliser l'équipement.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la

manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

Actions portant sur la nutrition

La qualité de l'alimentation d'une femme pendant sa grossesse et l'alimentation qu'elle et son enfant reçoivent pendant les deux années suivantes peuvent avoir une incidence sur le développement de l'enfant et son épanouissement. Les actions de nutrition doivent cibler la malnutrition et inclure des interventions éprouvées qui traitent ou réduisent les décès ou les handicaps maternels et infantiles qui y sont dus.

Ces interventions peuvent se concentrer sur les femmes enceintes à haut risque et leurs nourrissons, et doivent promouvoir des pratiques d'allaitement optimales, une alimentation complémentaire adaptée à l'âge, en quantité et en qualité suffisantes, et des interventions visant à garantir que les mères et les enfants reçoivent suffisamment de vitamines et de minéraux essentiels tels que la vitamine A, le zinc, le fer, l'acide folique et l'iode.

Les banques de lait sont éligibles en tant qu'intervention nutritionnelle, tout comme les véhicules permettant de soutenir, d'étendre et de développer les services des banques de lait. Les interventions visant à lutter contre la malnutrition doivent être fondées sur des preuves cliniques et acceptées par les autorités sanitaires locales. Les actions qui concernent uniquement l'agriculture, le jardinage, ou la fourniture ou le conditionnement d'aliments ne sont pas éligibles.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur la prévalence et les effets de la malnutrition chez les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et leurs nouveau-nés à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux, des sages-femmes et autre accoucheuses qualifiées, ainsi que la population locale et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Une comparaison de l'aide nutritionnelle que les mères et les enfants de la communauté reçoivent actuellement avec celle dont ils bénéficieront une fois l'action terminée.
- Un protocole d'accord avec une organisation partenaire ou une agence sanitaire gouvernementale qui a développé ou réglemente les systèmes de collecte, de livraison et d'utilisation du lait maternel. Inclure la documentation sur une chaîne d'approvisionnement stérile.
- La preuve que l'organisation partenaire dispose d'une expérience dans la fourniture des services pour lesquels elle est sollicitée, et de toutes les certifications officielles éventuellement obligatoires.
- Un plan de formation des professionnels de la santé, des agents de santé locaux et des bénéficiaires de l'action (le cas échéant, dans un domaine identifié par l'évaluation des besoins).

- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour sélectionner les bénéficiaires.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

Appareils médicaux et interventions chirurgicales vitales

Sont éligibles les dispositifs médicaux et les opérations chirurgicales vitales qui sont nécessaires pour traiter les affections congénitales des enfants de moins de cinq ans. L'objectif principal du matériel médical doit être de traiter les maladies ou de réduire les taux de morbidité et de mortalité. Les appareils médicaux à vocation cosmétique ne sont pas éligibles.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : Rassemblez des informations sur le besoin d'appareils médicaux et chirurgicaux pour les femmes et les enfants dans la communauté à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux, des sages-femmes et autre accoucheuses qualifiées, ainsi que la population locale et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- Des documents émis par un système de santé du pays attestant que les appareils sont appropriés et acceptables dans l'environnement prévu et que du personnel qualifié pourra l'installer, le configurer et s'en servir. Appliquez toutes les normes technologiques nécessaires. Documentez un plan pour assurer le dépannage, l'entretien et la fourniture de pièces de rechange de l'appareil, ou pour le remplacer.
- Une évaluation des bénéficiaires de l'action, qui établit un ordre de priorité parmi les patients et prévoit des soins de suivi.
- Un plan de formation de médecins et de soignants locaux pour augmenter les capacités, si nécessaire, et la formation des membres de la famille et des soignants sur le suivi des soins.
- Une évaluation des besoins des bénéficiaires doit être réalisée pour toute action visant à fournir des services, des dispositifs ou un traitement à un sous-ensemble de la population éligible. Elle doit indiquer les critères qui permettront de déterminer l'éligibilité et la méthode employée pour

sélectionner les bénéficiaires.

- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.
- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

Campagnes sanitaires et de dépistage

Les actions orientées sur des campagnes de santé doivent fournir des services ciblés et mesurables dans les domaines de la prévention, du dépistage et du traitement d'une maladie ou infection spécifique. Elles peuvent se concentrer, par exemple, sur la prévention du diabète gestationnel ou de l'hypertension, le dépistage du VIH, des MST et du cancer du col de l'utérus ou d'autres causes majeures de morbidité affectant les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. Les examens de la vue et de l'ouïe pour les enfants de moins de cinq ans sont éligibles dans cette catégorie. Les campagnes sanitaires et tout événement de dépistage ou de test doivent aiguiller les patients vers des systèmes de soins de santé primaires et assurer l'accès à des soins continus. Le but ne peut pas être de fournir un service ponctuel.

Pour que votre action soit éligible, vous devez fournir les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins : rassemblez des informations sur l'incidence et la prévalence de la maladie ciblée par la campagne sanitaire à partir des données nationales, régionales et locales disponibles. Entretenez-vous avec les autorités sanitaires locales, des administrateurs d'infrastructures de soins de santé, des médecins, des infirmiers, des dirigeants locaux, des agents de santé locaux, des sages-femmes et autre accoucheuses qualifiées, ainsi que la population locale et d'autres responsables locaux afin de concevoir une action qui répondra aux besoins spécifiques de la collectivité.
- La preuve que l'organisation partenaire dispose d'une expérience dans la fourniture des services pour lesquels elle est sollicitée, et de toutes les certifications officielles éventuellement obligatoires.
- Des documents attestant qu'une quantité adéquate de fournitures et de matériel médical annexe est disponible ou intégrée au budget de l'action.
- La preuve que les participants seront orientés vers des agents de santé et qu'ils recevront un traitement de suivi.
- Un plan de pérennité : les parrains de l'action doivent élaborer ce plan avec les parties prenantes pour montrer comment l'action se poursuivra après le désengagement du Rotary. Dans la mesure du possible, joignez une attestation écrite de l'institution qui s'occupera de poursuivre l'action. Les coûts inhérents à la continuité de l'action ne doivent pas être couverts par le Rotary, que ce

soit au travers des subventions de la Fondation ou de financements de clubs.

- Un plan de suivi et d'évaluation : ce plan spécifique permet d'assurer le suivi de l'action, de mesurer son impact et d'en tirer des enseignements. Les résultats attendus doivent être réalistes par rapport à la durée de l'action, et les indicateurs clés de performance doivent informer sur la manière dont l'action est mise en œuvre et évaluée.

QUELS TYPES D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS NE PEUVENT PAS RECEVOIR DE SUBVENTION MONDIALE ?

La Fondation considère que les activités suivantes n'entrent pas dans le cadre de l'axe stratégique Santé de la mère et de l'enfant et ne peuvent donc **pas prétendre** à une subvention mondiale :

- Les missions médicales/chirurgicales ne comportant pas de programmes de formation ou n'améliorant pas de manière significative les compétences de la collectivité bénéficiaire de l'action, à l'exception des chirurgies vitales ou visant à traiter des pathologies congénitales
- Les actions concernant des jardins, compléments alimentaires et programmes de nutrition en milieu scolaire.
- Les actions visant à fournir des réchauds ou des cuisinières d'intérieur
- Les terrains de jeux et actions génériques visant à favoriser l'exercice et le mieux-être pour les enfants
- Les thérapies ou traitements alternatifs des handicaps physiques ou mentaux ne peuvent généralement pas être financées par une subvention mondiale.
- Les actions de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents, à moins qu'elles ne soient réalisées dans le cadre du système de soins et supervisées par des professionnels de santé agréés.
- Meubles, fournitures et consommables, à moins qu'ils ne fassent partie d'une action plus large et de l'enfant qui réponde aux critères d'éligibilité des subventions mondiales.
- Les fauteuils roulants utilisés principalement pour des résultats en termes de mobilité, de lien social et d'intégration dans le milieu éducatif et professionnel
- Les appareils médicaux à vocation cosmétique

COMMENT ENCADRER ET ÉVALUER UNE ACTION POUR LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?

Votre évaluation des besoins, qui contient les données de référence sur les capacités et besoins locaux, vous servira de base pour mesurer et évaluer l'action. Élaborez des objectifs clairs et mesurables, et déterminez comment vous recueillerez les données. Pour ces mesures, prenez uniquement en compte les bénéficiaires immédiats de l'action. Sélectionnez au moins une mesure standard et expliquez si vous disposez de données de référence, ainsi que la manière dont vous les utiliserez pour comparer les résultats. Décrivez le plan de collecte des données, indiquez qui recueillera et compilera les informations.

Les objectifs globaux des actions de santé de la mère et de l'enfant financées par la Fondation sont les suivants :

- Réduire les taux de morbidité et de mortalité chez les nouveau-nés, les enfants de moins de cinq ans, les mères et les femmes en âge de procréer
- Améliorer l'accès à de meilleurs soins de santé

Rassemblez des données reposant sur ces objectifs et le type de votre action spécifique pour indiquer comment l'action est mise en œuvre et évaluée, en incluant les indicateurs suivants :

- Le nombre de bénéficiaires directs de l'action
- Le pourcentage de participants qui signalent une amélioration ou un succès de l'intervention.
- Le nombre d'enfants de moins de cinq ans ayant reçu un traitement médical
- Le nombre de mères ayant reçu des soins prénatals
- Le nombre de professionnels de la santé de la mère et de l'enfant formés
- Le pourcentage de professionnels de la santé de la mère et de l'enfant qui disent en savoir plus sur le sujet à l'issue de la formation
- Le nombre de communautés faisant état d'une baisse du taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans
- Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans la population cible
- La diminution du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans la population cible
- Le nombre de communautés faisant état d'une baisse du taux de morbidité chez les enfants de moins de cinq ans
- Le taux de morbidité des enfants de moins de cinq ans dans la population cible
- La diminution du taux de morbidité des enfants de moins de cinq ans dans la population cible
- Le nombre de communautés rapportant des taux de mortalité maternelle plus faibles
- Le taux de mortalité maternelle dans la population ciblée
- La diminution du taux de mortalité maternelle dans la population ciblée
- Le nombre de communautés faisant état d'une baisse du taux de morbidité maternelle
- Le nombre d'établissements de santé bénéficiaires
- Le nombre de personnes ou de communautés faisant état d'une meilleure qualité des services de soins maternels et infantiles
- Le nombre de personnes disant avoir un meilleur accès aux services de soins maternels et infantiles

Vous pouvez obtenir ces données de diverses façons. Elles peuvent être recueillies par des membres du Rotary, des organisations partenaires ou d'autres entités concernées telles que des hôpitaux ou des

systèmes de santé. Des actions pour la santé des mères et des enfants efficaces comprennent :

- Rapports ou dossiers de subventions
- Observation directe
- Archives publiques
- Questionnaires ou enquêtes

Il est important d'évaluer une action. Cela vous permet de savoir si sa mise en œuvre se passe bien, si vous devez lui apporter quelques modifications, si l'action peut être élargie ou reproduite, etc. Collaborez avec votre organisation partenaire et d'autres parties prenantes pour réaliser une évaluation.

L'évaluation d'une action de santé de la mère et de l'enfant se concentre sur le changement mesuré avant/après l'intervention. Pour certaines actions, le changement en termes de résultats s'étend au-delà de la durée de la mise en œuvre. Toutefois, il est important d'assurer un suivi, de recueillir des données et de réaliser une évaluation pour tirer des enseignements de l'action, et en communiquer le plan de pérennité et l'impact.

COMMENT APPORTER MON SOUTIEN À UN BOURSIER DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ?

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant. La Fondation prend en compte les facteurs suivants pour l'attribution des bourses d'études :

- Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant.
- Programmes d'études en phase avec l'axe stratégique Santé de la mère et de l'enfant (ex. : médecins, infirmières, sages-femmes)
- Liens entre le plan de carrière du candidat et la santé de la mère et de l'enfant.

Les professionnels de la santé de la mère et de l'enfant peuvent posséder un très large éventail de diplômes et des niveaux d'expérience très divers, tout comme les boursiers. Le cas de chaque boursier est étudié de manière individuelle. Les domaines d'études des boursiers qui envisagent de travailler dans la santé de la mère et de l'enfant sont généralement les suivants :

- Santé publique
- Médecine
- Sons infirmiers
- Métier de sage-femme
- Éducation pour la santé
- Santé communautaire

- Épidémiologie
- Bio-statistique
- Recherche médicale
- Génie biomédical
- Nutrition
- Spécialisation en lactation

Les diplômes atypiques suivants peuvent être acceptés :

- Gestion de projet
- Gestion des ONG

Les plans de carrière jouent un rôle essentiel pour l'évaluation de l'éligibilité à une bourse par la Fondation. Les carrières envisagées comprennent des postes en dispensaires et milieu hospitalier, dans les domaines de la santé publique, des politiques de santé ou de la recherche, ou dans une ONG spécialisée dans la santé de la mère et de l'enfant.

OÙ TROUVER D'AVANTAGE D'INFORMATIONS ?

Le [personnel des services Subventions du Rotary](#) constitue l'une des meilleures ressources disponibles pour les demandeurs de subvention. Outre l'expertise et les connaissances dont dispose cette équipe, elle s'appuie sur la longue expérience de la Fondation Rotary en matière de financement d'actions efficaces pour s'assurer que vos actions internationales puissent être financées.

Le Rotary dispose d'un large éventail d'autres [ressources pour la planification d'actions](#) afin d'aider ses membres à trouver des réponses à différentes étapes du processus. Ces ressources vous aideront à planifier une action réussie, à trouver de l'aide, à promouvoir vos efforts et à évaluer leur impact.

Vous trouverez également des informations utiles pour organiser votre subvention mondiale de santé de la mère et de l'enfant dans les ressources suivantes :

- [Guide des subventions mondiales](#)
- [Modalités des subventions mondiales de la Fondation Rotary](#)
- [Axes stratégiques – Principes généraux](#)
- [Six étapes vers la pérennité](#)
- [Supplément suivi et évaluation – Subventions mondiales](#)
- [Les différentes phases d'une action – Ressources](#)